

**Voeux communs des élus CFDT-CFTC et CFE-CGC
sur les LDG des promotions**

CTR du 21/1/21

Voeu N°1

« Les élus en CTR demandent qu'il soit précisé dans les LDG Insee des promotions que les agents ayant fait acte de candidature soient informés individuellement par la voie administrative du fait qu'ils ont été ou non proposés et ce, dès que la décision a été prise par leur chaîne hiérarchique. »

Votes : 9 POUR (3 CFDT-CFTC + 1 CFE-CGC + 5 CGT-SUD) / 1 ABSTENTION (1 FO)

Réponse : La Direction ne peut diffuser d'information sur les propositions des agents, mais elle propose qu'un échange ait lieu durant l'entretien professionnel.

Voeu N°2

« Les élus en CTR demandent qu'il soit précisé dans les LDG Insee des promotions la limitation à deux promotions au choix successives dès lors qu'il existe un concours ou un examen professionnel possible. »

Votes : 9 POUR (3 CFDT-CFTC + 1 CFE-CGC + 5 CGT-SUD) / 1 CONTRE (FO)

Réponse : La Direction souligne qu'il n'est pas possible d'indiquer une limitation des promotions car ce serait discriminatoire. Elle examinera bien la façon dont les candidats ont évolué dans leur carrière, mais ne se privera pas nécessairement de promouvoir des agents plusieurs fois.

Voeu N°3

« Les élus en CTR demandent qu'il soit précisé dans les LDG Insee des promotions que le critère de mobilité géographique ne soit pas une condition nécessaire jusqu'à la promotion dans le corps des attachés incluse. »

Votes : 5 POUR (3 CFDT-CFTC + 1 CFE-CGC + 1 FO) / 5 ABSTENTION (5 CGT-SUD)

Réponse : La Direction indique que les mobilités géographiques ne sont nécessaires. Elles ne sont pas demandées mais elles constituent un plus. Cela peut être rajouté dans le texte.

Voeu N°4

« Les élus en CTR demandent la suppression des quotas sur l'appréciation de la valeur professionnelle. »

Votes : 10 POUR unanimité

Réponse : La Direction est prête à expérimenter la suppression des quotas dès la campagne 2021. Elle souhaite qu'un travail soit fait sur le support de l'évaluation professionnelle. Si un accord est trouvé sur ce support, les quotas pourront être définitivement supprimés.